Image not found or type unknown

Paris sera t-elle toujours Paris ? Un enjeu touristique autour de l'ouverture dominicale

publié le **23/04/2014**, vu **2376 fois**, Auteur : Maître Valérie Augros

Paris sera t-elle toujours Paris ? Un enjeu touristique autour de l'ouverture dominicale

L'ouverture dominicale ne manque pas de faire débat.

Récemment, le Conseil d'Etat a suspendu le décret n°2013-1306 du 30 décembre 2013 qui autorisait les magasins de bricolage à ouvrir le dimanche (CE Ordonnance du 12 février 2014 n°374727, 374906). Ce décret était sensé résoudre, du moins temporairement, et dans ce secteur d'activité particulier, la question du travail dominical. Or, cette suspension entraîne un retour en arrière pour les entreprises concernées.

Il est pourtant admis qu'il serait grand temps d'adopter des règles lisibles et cohérentes relatives aux dérogations au repos dominical et ce, au-delà des magasins de bricolage, quel que soit le secteur d'activité ou encore la zone géographique concernée. C'est ce que préconise le rapport Bailly remis au gouvernement en novembre 2013.

Au-delà de l'enjeu économique (pour beaucoup d'entreprises du commerce) et social (pour les salariés de ces entreprises), cette question est aussi au coeur d'un enjeu touristique.

En ce qui concerne la ville de Paris par exemple, cela a été étudié avec attention dans une enquête de l'Observatoire économique du tourisme parisien (OETP) de décembre 2013 « *le shopping, un pilier du tourisme à Paris* ».

Au cours de son enquête, l'OETP relevait que *81% des touristes interrogés se déclaraient satisfaits des horaires d'ouverture sur Paris*.

Il observait néanmoins que l'actuel découpage parisien des zones touristiques au sein desquelles l'ouverture dominicale des commerces est autorisée, peut manquer à certains égards de cohérence. Il apparaît en réalité que les touristes fréquentent tout autant des quartiers qui ne sont pas nécessairement inclus dans ces « zones touristiques », donc normalement dépourvus de commerces autorisés à ouvrir le dimanche.

Une nouvelle extension de ces zones touristiques, ou à tout le moins un nouveau zonage, devrait être envisagée.

Pourtant, toujours en ce qui concerne Paris, *15% des touristes interrogés ont déclarés que le shopping représentait une motivation de leur séjour à Paris* et *47% des touristes interrogés déclarent avoir pratiqué le shopping lors de leur séjour parisien* (chiffres extraits de l'Enquête OETP précitée).

Ces chiffres varient encore selon le pays d'origine des touristes (voir l'Enquête OETP). Mais ils traduisent bien tout l'intérêt de l'activité de shopping pour les touristes. Cela ne doit donc pas être négligé.

L'attractivité touristique de Paris repose donc aussi sur ses commerces.

Il en résulte que les touristes, dont la durée du séjour dans notre capitale est parfois brève, peuvent être déçus de trouver certains commerces clos le dimanche lors de leur promenade parisienne.

Or, le tourisme est ainsi de plus en plus lié au commerce ; mais cette activité ne se réduit pas aux seuls magasins de souvenirs, puisque les touristes ne se limitent pas, lors de leurs achats à Paris, aux souvenirs. D'autres magasins ont aussi leur préférence.

Une modification des règles sur l'ouverture dominicale vers plus de souplesse et de cohérence s'avère aujourd'hui indispensable pour le secteur touristique.

Une nouvelle loi est attendue courant 2014 sur cette question... Paris ne mérite t-elle pas de conserver son attractivité touristique, y compris pour les touristes affectionnant le shopping ?

A suivre donc.

Retrouvez l'enquête de l'OETP :

http://presse.parisinfo.com/etudes-et-chiffres/dossiers-paris/tourisme-et-commerce-2013

Initialement publié le 07/03/2014

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés